Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 022-938417060-20260521-DELIB2026_049-DE

Val d'Arguenon

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un mai, à vingt heures, le Conseil Municipal de VAL-D'ARGUENON, légalement convoqué le 11 mai 2026, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Maxime LEBORGNE, Maire.

Etaient présents : Maxime LEBORGNE, Philippe PLARD, Pascale LEMEE, Vincent CHESNAIS, Aurélie RABAROT, Bernard CHRETIEN, Isabelle JOUFFE, Mickaël SEGUIN, Loïc REVEL, Christian GUILBERT, Michel RAFFRAY, Pierric LORY, Daniel LEVEQUE, Christian EON, Françoise LE ROUILLE, Laurence VERHAEGHE, Aurélie NICOLAS, Aurélie LEMARCHAND, Aurélie DUPAS, Armelle ROUXEL, Justine BELLENGER, Laëtitia LE BELLEGUY, Marylène MIZOULE, Hugues JOSSELIN, Dominique LEBARBIER et Antoine WIECKOWSKI, *formant la majorité des membres en exercice.*

Etait excusée : Céline SION *(ayant donné pouvoir à Dominique LEBARBIER)*

Secrétaire de séance : Vincent CHESNAIS

DELIBERATION N° 049/2026 : MARCHE TRAVAUX AMENAGEMENT PLAINE DE JEUX - AVENANT N°1 LOT 2 ENTREPRISE CAMMA SPORT

Vincent CHESNAIS, présente l'avenant proposé au marché passé avec CAMMA SPORT pour les travaux d'aménagement d'une plaine de jeux pour des travaux complémentaires demandés par les élus pour le lot 2-Multisport.
Cet avenant a pour objet :

- La fourniture et pose d'un gazon synthétique sablé
- La suppression de la prestation 2.003–Marquage des lignes de jeux sur enrobé prévue au marché

Après en avoir délibéré, à la majorité, par 22 voix Pour et 5 abstentions (Mmes MIZOULE, LEBARBIER et SION et MM. JOSSELIN et WIECKOWSKI), le Conseil Municipal :

- **VALIDE l'avenant n° 1 au marché avec l'entreprise CAMMA SPORT pour un montant de 9 395,00 € H.T. (11 274,00 € TTC)**
- Et AUTORISE Monsieur le Maire, Messieurs les Maires délégués ou Vincent CHESNAIS, Adjoint au Maire, à signer tous les documents relatifs à ces travaux.

Le marché global passe de 36 967,80 € à 46 362,80 € H.T.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures.

Pour extrait conforme.
Le Maire,
Maxime LEBORGNE

MAIRIE VAL-D'ARGUENON (Côtes-d'Armor)